

Conseil municipal du 9 septembre 2025

PROCES-VERBAL

Présents : 16

| | | |
|------------------------------|----------------------|------------------------|
| HACHET Valentin | | VIVES-MARRANO Guy |
| PACCOUD dit MORISON Fabienne | | ROMAGNOLI Danielle |
| CLARET Laurent | | GUIBOUD-RIBAUD Chantal |
| | CHEMINAL Marie-Renée | |
| BELLINGHERY Eric | | GOIFFON Laurent |
| NEGRELLO Sandrine | PERRIN Jean-Philippe | FREON Nathalie |
| | GRUMEL Odile | MOLIN Ludovic |
| MASSON Mireille | GARNIER Rémi | |

Absents représentés : 6

Madame Geneviève DARVES-BLANC donne pouvoir à Monsieur Valentin HACHET

Monsieur Gilles VAUSSENAT donne pouvoir à Monsieur Guy VIVES

Monsieur Emmanuel LORDET donne pouvoir à Madame Marie-Renée CHEMINAL

Madame Evelyne DHERBEYS donne pouvoir à Madame Chantal GUIBOUD-RIBAUD

Monsieur Jean-Luc NONET donne pouvoir à Monsieur Rémi GARNIER

Monsieur Eric MAHEO donne pouvoir à Monsieur Laurent CLARET

Absente non représentée : 1

Madame Lucile COURLET

Monsieur Jean-Philippe PERRIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADMINISTRATION GENERALE

Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025 : Monsieur Rémi GARNIER sollicite la parole pour s'interroger sur la façon dont est établi le procès-verbal et faire remarquer que selon lui tout n'est pas noté, notamment certaines interventions de Monsieur le Maire. Le procès-verbal, établi sur la base des notes du Secrétaire Général de Mairie relues et complétées par le secrétaire de séance, puis validé par le président de séance, reflète comme il est prévu au règlement intérieur, « *la teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour...* ». Le projet de procès-verbal annexé à la convocation est approuvé par 19 voix pour et 3 voix contre (Madame Mireille MASSON, Messieurs Jean-Luc NONET et Rémi GARNIER).

AP n° 293 – Adoptée à l'unanimité.

- Délibération n° D2025-074 examinée en séance du 25 novembre 2025 – Convention de fourrière de véhicules – Adoptée à l'unanimité.
- Délibération n° D2025-075 examinée en séance du 25 novembre 2025 – Avis de la commune sur le bilan de l'application du Plan Local d'Urbanisme habitat et déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry – Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- Délibération n° D2025-076 examinée en séance du 25 novembre 2025 – Convention Territoriale Globale 2026-2029 – Adoptée à l'unanimité.
- Délibération n° D2025-077 examinée en séance du 25 novembre 2025 – Bouquet des bibliothèques – Adhésion de la Commune de JACOB-BELLECOMBETTE – Adoptée à l'unanimité.
- Délibération n° D2025-078 examinée en séance du 25 novembre 2025 – Conseiller numérique – Convention avec les communes de CHALLES-LES-EAUX et SAINT-JEOIRE-PRIEURE – Adoptée à la majorité (21 voix pour, 1 voix contre).
- Délibération n° D2025-079 examinée en séance du 25 novembre 2025 – Budget de l'exercice 2025 – Délibération modificative n° 3 – Adoptée à la majorité (20 voix pour, 2 voix contre).
- Délibération n° D2025-080 examinée en séance du 25 novembre 2025 – Rapport d'orientations budgétaires pour 2026 – Pris acte à l'unanimité.

Informations diverses :

- Prochaine séance du conseil municipal : Mardi 3 février 2026 à 19 heures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe RERRIN

